



## GRÈVE GÉNÉRALE ?

# La FTQ consulte ses membres

LA FTQ ET SES SYNDICATS AFFILIÉS LANCENT UNE OPÉRATION DE CONSULTATION AUPRÈS DE LEURS MEMBRES POUR DÉTERMINER LES ACTIONS À PRENDRE SI LE GOUVERNEMENT CHAREST VA DE L'AVANT AVEC SES POLITIQUES ANTI-OUVRIÈRES ET ANTISOCIALES, COMME L'AUTOMNE DERNIER, OU SI L'APPLICATION DE MESURES COMME CELLES PRÉVUES À LA LOI 31 SUR LA SOUS-TRAITANCE VIENT MODIFIER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LEURS MEMBRES.

« **I**l n'y aura pas de grève générale demain matin, mais nous voulons être prêts si nous devons la faire », déclare le président de la centrale, Henri Massé.

Le Conseil général de la FTQ, le 24 février, puis le Conseil consultatif, le 25 février, seront appelés à discuter et à adopter un plan d'action à ce sujet.

Entre-temps, la FTQ maintiendra sa pression sur le gouvernement par diverses



DIDIER DEBUSSCHÈRE

actions et manifestations, indique le secrétaire général René Roy. La «résistance» se poursuivra donc sur divers fronts, jusqu'à la grève générale s'il le faut.

«Nous allons consulter nos membres dans les syndicats locaux sur trois questions, dit le président de la FTQ. Sont-ils prêts à faire la grève si le gouvernement libéral présente des projets de loi qui auront pour effet de diminuer nos droits et nos conditions de travail ou si l'application de projets de loi déjà adoptés vient perturber l'état des relations de travail? Est-on capable de déclencher la grève très rapidement au besoin?»

### Appel au dialogue

«Nous sommes toujours sur nos gardes et nous ne prenons rien pour acquis, ajoute Henri

Massé. Mais si le gouvernement veut composer avec nous, on verra.» La centrale, dans son message de fin d'année, a lancé au gouvernement Charest un appel pressant à «renouer un véritable dialogue avec les syndicats et les organisations représentatives de la société civile».

«Ce gouvernement, dit René Roy, a ouvert en 2003 une brèche importante dans la paix sociale relative instaurée au Québec, en particulier avec sa loi 31 qui favorise la sous-traitance de «cheap labor» et sa loi 30 qui attaque de front l'existence même de nos syndi-

cats dans la santé. La FTQ se mobilisera en appui à ses syndicats chaque fois qu'ils devront livrer des luttes sur la sous-traitance contre un employeur. Elle fera aussi du rappel de la loi 31 un enjeu des prochaines élections.»

Par ailleurs, la FTQ talonnera le gouvernement Charest pour faire aboutir ses revendications de longue date sur trois enjeux: la prévention en santé et sécurité du travail; l'encadrement législatif des fermetures d'entreprises et des licenciements collectifs, ainsi que l'aide aux travailleurs âgés licenciés.

## On se souviendra...



DIDIER DEBUSSCHÈRE

Devant la menace de bâillon que veut imposer le gouvernement pour faire adopter ses projets de loi antisyndicaux et antisociaux à toute vapeur avant les Fêtes, les six principales organisations syndicales du Québec, la FTQ en tête, organisent en vitesse une autre manifestation devant l'Assemblée nationale. Le mauvais temps empêche des dizaines d'autobus de se rendre mais quelques milliers de personnes bravent tout de même la neige et le vent. Voir le photo-reportage en page 3.

## NÉGOS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC BATAILLE CORIACE EN VUE

APRÈS PLUSIEURS SEMAINES DE DISCUSSIONS ET UN ÉNORME TRAVAIL D'HARMONISATION, LES TROIS GRANDES CENTRALES SYNDICALES, LA FTQ, LA CSN ET LA CSQ, ONT DÉPOSÉ CONJOINTEMENT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LEURS DEMANDES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION, LES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES, LES DROITS PARENTAUX ET LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE, LES VACANCES ET LES DISPARITÉS RÉGIONALES.

Au terme du processus de consultation, les membres ont décidé de revendiquer des augmentations salariales de 4,5 %, 4 % et 4 % pour les trois prochaines années, la protection du pouvoir d'achat, une amélioration de l'indexation des rentes de retraite, une contribution

SUITE EN PAGE 2

## SOMMAIRE

4

Retraite anticipée ou progressive ?

LE DERNIER D'UNE SÉRIE DE TROIS DOSSIERS SUR LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA RETRAITE

5

UN PAS DE PLUS POUR MONDIALISER LE SYNDICALISME



7

Équité salariale UNE DÉCISION HISTORIQUE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC



ARCHIVES SEPB-QUÉBEC

8

LES PORTEURS NOIRS



Équipe de Red Caps à la Gare Windsor de Montréal. Les passagers les appelaient tous indistinctement «George», du prénom de George Pullman, magnat de l'industrie des chemins de fer et inventeur du wagon-lit moderne.

UNE PAGE D'HISTOIRE MÉCONNUE

9-10

Le projet de loi 35 modifiant la Loi sur la justice administrative

UNE ATTAQUE FRONTALE CONTRE LE RÔLE DES SYNDICATS

LA RIPOSTE DES FEMMES - ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE !



8 mars 2004

Journée internationale des femmes

## NÉGOCIATIONS FRUCTUEUSES À LA CO-OP DE MARIA

Les 40 membres de la section locale 503 des TUAC au magasin Co-op de Maria, dans la Baie des Chaleurs, profitent d'une nette amélioration de leurs conditions de travail.

La nouvelle convention collective garantit un congé de maternité et parental qui n'affecte aucunement les avantages sociaux, un bonus de Noël et la possibilité de monnayer des congés mobiles. L'accord réduit les échelles de progression de 850 à 750 heures et prévoit une prime de formation d'une heure pour les salariés à qui l'employeur demande de faire de la formation à leurs collègues de travail.

Tiré de *Directions*, le bulletin du directeur national des TUAC Canada, vol. III, no 11, novembre 2003.

## ÉCHEC DU MARAUDAGE CSN À KRUGER TROIS-RIVIÈRES

### Le SCEP-FTQ demeure l'agent négociateur

LA CSN VIENT DE SE RETIRER À LA PAPETIÈRE KRUGER DE TROIS-RIVIÈRES APRÈS L'ÉCHEC DE SA CAMPAGNE DE MARAUDAGE POUR ATTIRER DANS SES RANGS LES QUELQUE 600 TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE. LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL A ANNONCÉ LE DÉSISTEMENT À LA FIN JANVIER.

Le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ), avec

plus de 50 000 membres au Québec, représente déjà la très grande majorité des travailleurs du papier et de la forêt ici et partout au Canada.

«Nous sommes très heureux de ce dénouement mais nous déplorons qu'en se retirant de ce dossier, les organisateurs de la CSN aient envoyé une lettre à nos membres déplorant un soi-disant climat d'insécurité et de crainte, des faussetés au sujet du syndicat en place où l'exercice de la démocratie serait apparu inexis-

tant», a déclaré Clément L'Heureux, vice-président exécutif pour le Québec du SCEP.

«Les travailleurs de Kruger ont eu tout le loisir de jauger la valeur de nos organisations. Prétendre qu'ils ont choisi de demeurer au SCEP-FTQ par défaut, c'est faire insulte à leur intelligence et à leur jugement», a ajouté le confrère L'Heureux pour qui la tâche prioritaire demeure le renouvellement de la convention collective pour ses membres chez Kruger.

## LE FRANÇAIS AU TRAVAIL

### Une priorité toujours essentielle



Le 19 mars, la FTQ invite tous les membres des comités de francisation à sa rencontre annuelle.

Il s'agit d'un moment idéal pour faire le point sur l'état du français dans nos milieux de travail. Un fort pourcentage d'entreprises ne possèdent

toujours pas de certificat de francisation. Il faut les rallier. Les formulaires d'inscription seront acheminés

par la poste et seront également bientôt disponibles sur le portail de la FTQ au [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca).

#### Des activités à surveiller

Du 5 au 22 mars, l'Office québécois de la langue française vous invite à participer aux concours et aux activités qui vous sont proposés dans un cahier que la FTQ a déjà commencé à distribuer dans les milieux de travail. Vous pouvez aussi vous procurer gratuitement le matériel de la Francofête par courriel à l'adresse [francofete@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:francofete@oqlf.gouv.qc.ca), en mentionnant votre nom, celui de votre entreprise, l'adresse postale complète ainsi que le nombre d'employés.

#### SUITE DE LA PAGE 1 / BATAILLE

accrue de la part du gouvernement au régime d'assurances collectives ainsi que plusieurs mesures améliorant les droits parentaux, notamment la bonification des congés pour responsabilités familiales.

#### Front commun ?

Durant les derniers mois, le président Henri Massé et le coordonnateur des négociations pour la FTQ, Raymond Forget, ont multiplié les interventions en faveur d'un Front commun solide, fort de l'implication et de la mobilisation de l'ensemble des syndiqués des secteurs public et parapublic. Au total, plus de 500 000 travailleurs et travailleuses sont touchés par ces négociations, dont la majorité est représentée par les centrales syndicales. Au moment d'écrire ces lignes, et malgré notre volonté, le lancement officiel du Front commun n'a toujours pas eu lieu.

#### Bataille coriace

On peut s'attendre à une bataille coriace, car cette ronde de négociations s'ouvre au moment où le gouvernement conservateur de Jean Charest a adopté des lois astreignantes et antisyndicales. Dans le secteur de la santé et des services sociaux,



plus particulièrement, les syndiqués devront faire face à la fusion de plusieurs établissements et à un réaménagement sans précédent des accréditations syndicales.

En outre, le gouvernement promet de décentraliser au maximum le déroulement des négociations dans l'ensemble des secteurs, ce à quoi se sont toujours opposés les syndicats.

#### Un peu d'histoire

Les plus vieux s'en souviendront et plusieurs jeunes l'apprendront: les premières batailles dans les secteurs public et parapublic, au milieu des années 60, ont eu pour objet d'en finir avec l'anarchie qui régnait dans les conditions de travail à cause des

négociations exclusivement locales ainsi que des milliers de conventions collectives et d'échelles salariales disparates. Ensemble, à force de luttes, les travailleurs et les travailleuses de la santé, de l'éducation, de la fonction publique, mais aussi ceux et celles des grandes sociétés d'État (Hydro-Québec, Société des alcools...) ont réussi à civiliser les relations de travail avec le plus important employeur du Québec, le gouvernement.

Les enjeux qui se posent aujourd'hui sont certainement à la mesure de ceux vécus dans le passé. Forts de nos expériences, nous nous lançons maintenant dans cette onzième ronde de négociations.

## APRÈS 19 MOIS DE LOCK-OUT À MALARTIC

### Fin du plus long conflit de l'histoire du SCFP

Les cols blancs de Malartic sont rentrés au travail à la mi-novembre après un lock-out de 19 mois. Il s'agissait du plus long conflit de l'histoire du SCFP-FTQ.

La sécurité d'emploi, objet principal du litige, a été conservée au grand soulagement des salariés. «Les syndiqués ont fait preuve de courage, selon le conseiller syndical Georges Landry. Il est difficile d'être mis sauvagement à la rue pendant plus d'un an et demi. Tout le monde a tenu bon grâce à l'appui du secteur municipal du SCFP. Nous savions que nous étions dans notre droit, que nos demandes étaient raisonnables. À la fin, c'est le bon sens qui l'a emporté.»

Le SCFP représente environ 70 % de l'ensemble des employés municipaux au Québec.

## Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé  
Secrétaire général : René Roy  
565, boulevard Crémazie Est  
Bureau 12100  
Montréal, Québec H2M 2W3  
Téléphone : (514) 383-8000  
Télécopie : (514) 383-8001  
Courriel : [ftq@ftq.qc.ca](mailto:ftq@ftq.qc.ca)  
Portail FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Rédactrice en chef : Carole Clément  
Collaboration : Don McKay, SCEP; Linda Solomon, SEPB-Québec; Monique Audet,

Réjean Bellemare, Louis Cauchy, Robert Demers, Louis Fourmier, France Laurendeau, Lola LeBrasseur et Jean-Pierre Néron, FTQ.

Graphisme : Anne Brissette

Photos : Xavier Dachez, Didier Debusschere et Serge Jongué

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme

Tirage 56 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783



## COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Syndicat ou organisme \_\_\_\_\_ Section locale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Employeur \_\_\_\_\_

Téléphone Travail ( ) \_\_\_\_\_ poste \_\_\_\_\_ Résidence ( ) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Nombre d'exemplaires \_\_\_\_\_

# Les actions contre le gouvernement Charest

Le lundi 15 décembre, en pleine tempête de neige, une grande manifestation intersyndicale a réuni plusieurs milliers de syndiqués, à la tombée du jour, devant l'Assemblée nationale du Québec, pour protester contre l'adoption de nombreux projets de loi antisyndicaux et antisociaux. Le gouvernement Charest avait décidé de recourir au bâillon pour faire adopter ces projets de loi, au mépris des règles démocratiques.

Il s'agissait de la dernière d'une longue série de manifestations de tous genres tenues à l'automne 2003 contre le gouvernement Charest.

Quelques jours plus tôt, le jeudi 11 décembre, la FTQ et d'autres groupes avaient tenu une journée d'action dans toutes les régions du Québec. L'Union des producteurs agricoles (UPA) avait joint sa voix au mouvement de contestation. Son président, Laurent Pellerin, a d'ailleurs adressé une lettre au président de la FTQ pour lui faire savoir que son organisation partageait les inquiétudes du mouvement syndical à l'endroit des politiques du gouvernement Charest. «*À notre avis, le mouvement de contestation généralisée qui émerge et s'amplifie est symptomatique d'un profond mécontentement, et le gouvernement se devrait d'y voir le signal d'une démocratie en action qui lui rappelle que la raison de l'État et celle du bien commun l'emportent sur les considérations électoralistes et partisanses*», disait notamment la lettre.

## Jusqu'à New York

L'action militante des syndicats du Québec, et notamment de la FTQ, ont fait la manchette du grand quotidien américain *The New York Times*, le 16 décembre. Un long article signé Clifford Krauss faisait état de notre mécontentement à l'égard de l'attitude et des projets du gouvernement Charest.

Qui viendra dire que de telles actions n'ont pas d'impact ?

## DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC LE 11 DÉCEMBRE

À MONTRÉAL, QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES ET BÉCANCOUR, TOUTES LES ENTRÉES DES PORTS ONT ÉTÉ OCCUPÉES PAR DES CENTAINES DE TRAVAILLEURS ET DE TRAVAILLEUSES.



DOIDIER DEBUSSCHERE

Les rues autour des différents ports ont été envahies avant le lever du soleil.



DOIDIER DEBUSSCHERE

Dans le port de Trois-Rivières



SERGE JONGUÉ

Le 11 décembre, le secrétaire général René Roy répond aux questions des journalistes lors d'une conférence de presse de la FTQ pour faire le point sur les événements en cours.



XAVIER DACHEZ

Les piqueteurs bloquent le port de Québec.



XAVIER DACHEZ

Des membres du SCFP manifestent devant le bureau du député Mario Dumont, à Rivière-du-Loup, le 10 décembre 2003.

## PAR MILLIERS DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 26 NOVEMBRE

PENDANT QUE DES MILLIERS DE MILITANTS ET MILITANTES DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC MANIFESTENT LEUR DÉSACCORD DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LA FTQ ET LES AUTRES CENTRALES SYNDICALES TENTENT, DANS SES MURS, DE CONVAINCRE LE GOUVERNEMENT CHAREST DE LAISSER TOMBER LES MODIFICATIONS QU'IL ENTEND FAIRE AU CODE DU TRAVAIL POUR FAVORISER LA SOUS-TRAITANCE. ON CONNAÎT LA SUITE...



PHOTO CREFTO SUROIT

Malgré un temps exécrable, deux autobus remplis d'affiliés du Conseil régional FTQ du Suroit ont quitté Salaberry-de-Valleyfield, le 11 décembre, pour participer aux piquets érigés aux portes du Port de Montréal.



DOIDIER DEBUSSCHERE

Après s'être mêlé à la foule, Henri Massé franchit la clôture de sécurité pour se rendre à la tribune où il va s'adresser aux manifestants et manifestantes.



DOIDIER DEBUSSCHERE

Le président de la FTQ salue un groupe de militants du Saguenay - Lac-St-Jean. On reconnaît le conseiller régional Jean-Marc Crevier, tenant le drapeau et, avec la tuque rouge, le président du Conseil régional FTQ, Mishell Potvin.



PHOTO CREFTO SLS

Départ pour l'hôpital de Karine Flamand, blessée par la Sûreté du Québec lors de la manifestation à l'entrée de la Réserve faunique des Laurentides, à Laterrière, dans la nuit du 11 au 12 décembre 2003. Après avoir perdu conscience, elle a été traitée pour des hémorragies internes. Par la suite, le président du Conseil régional FTQ Saguenay - Lac-St-Jean, Mishell Potvin, a écrit une lettre au premier ministre Charest pour dénoncer cette bavure et lui demander qu'on respecte les personnes qui manifestent pacifiquement lors de tels événements.



JOCELYN VINCENT / SYNDICAT DES MACHINISTES

Le Syndicat des Machinistes avait, comme tous les affiliés de la FTQ, une importante délégation à la manifestation intersyndicale du 26 novembre 2003 devant l'Assemblée nationale. Une première qui a attiré près de 7 000 personnes.



DOIDIER DEBUSSCHERE

Pierre Dupuis, directeur québécois SCFP et vice-président FTQ; Clément L'Heureux, vice-président exécutif Québec SCEP et vice-président FTQ

# Les impacts sur les programmes de sécurité du revenu

IL NE FAIT PAS DE DOUTE : LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU SERONT AFFECTÉS PAR LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. LA PROPORTION DE LA POPULATION CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE AUGMENTE DE FAÇON CONSTANTE. CE PHÉNOMÈNE EST LIÉ AU FORT TAUX DE NATALITÉ DE L'APRÈS-GUERRE (LE BABY BOOM), COMBINÉ AU FAIBLE TAUX DE NATALITÉ DES ANNÉES 60 ET À LA HAUSSE DE L'ESPÉRANCE DE VIE.

**P**our les régimes publics, ceci implique que le nombre de cotisants diminuera de façon constante tandis que les retraités seront de plus en plus nombreux. Les prestataires de retraite toucheront des prestations sur une plus longue période, augmentant ainsi de façon sensible la valeur des prestations promises et le coût du régime.

Cette situation est connue depuis plusieurs années. Les gouvernements ont d'ailleurs adopté ou tenté d'adopter une série de mesures pour y faire face. On se souviendra de la révolte des retraités face à la menace du gouvernement

Mulroney de ne plus indexer la Sécurité de la vieillesse (SV). En 1985, on a introduit une clause de remboursement de la prestation de SV pour les hauts revenus. Le Régime de pension du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) ont été revus de façon à réévaluer leur financement et pour réduire certains bénéficiaires comme la prestation de décès et les modalités d'application de la rente d'invalidité.

Puisque ces régimes sont en partie ou en totalité financés à même les impôts, la pression que la hausse des coûts exercera sur les finances publiques devrait ame-

ner les gouvernements à proposer d'autres changements à ce chapitre (la réforme proposée du Régime de rente du Québec va dans ce sens). Cependant, la même tendance démographique fait en sorte que le pouvoir politique des retraités est de plus en plus fort, ce qui devrait faire réfléchir un gouvernement avant d'exercer des coupures trop radicales.

## L'avenir des régimes complémentaires de retraite

Le vieillissement de la main-d'œuvre affectera également les régimes privés ou complémentaires. Cependant,

l'impact sera différent selon le type de régime. La plus grande différence entre un régime à prestations déterminées (PD) et un régime à cotisations déterminées (CD) tient au calcul des prestations et au porteur du risque associé au rendement de la caisse de retraite. Ainsi, pour un PD les prestations sont fixées dans le régime et le risque de rendement est la responsabilité de l'employeur. Pour un CD, seules les cotisations sont connues et le risque de rendement est à la charge des participants.

La réduction du personnel actif dans de nom-

**SUITE EN PAGE 12**

## AGIR SYNDICALEMENT

### La retraite anticipée pour éviter les mises à pied

Négocier une retraite anticipée est une stratégie utilisée par les syndicats pour éviter des mises à pied. C'était le cas pour la section locale 510 des TCA, chez Pratt & Whitney, aux négociations de 2001.

«On a négocié une retraite anticipée à 58 ans sans pénalité pour éviter des mises à pied aux plus jeunes. Et 167 membres en ont bénéficié, raconte Richard Adams, membre du comité de négociations responsable des dossiers retraite, assurances collectives et régime d'épargne. On a enrichi le régime. Chaque personne visée touche un supplément de rente de 600 \$ par mois jusqu'à 65 ans. Elle reçoit aussi une semaine de salaire par année de service pour un maximum de 20 ans en plus d'un montant forfaitaire de 3 000 \$. Ces deux dernières sommes sont à l'abri de l'impôt si elles sont versées dans un REER.»

Pour les membres et le comité de négociation, le dossier de la retraite est la priorité depuis une douzaine d'années. On a commencé à réfléchir à la retraite progressive. Mais Richard Adams croit qu'il faudra bien évaluer les conséquences. «Si on négocie la retraite progressive, il va falloir penser à une période maximum sinon plus personne ne va vouloir prendre sa retraite!»

Il souhaite avant tout que les responsables de ce dossier dans les syndicats aient accès à tous les outils nécessaires pour être mieux formés et mieux en mesure de préparer leurs membres. «Le colloque de la FTQ était un bon début», conclut-il.

**Richard Adams est membre du comité de négociations chez Pratt & Whitney. Il est responsable du dossier retraite à la section locale 510 des TCA.**



PHOTO TCA-510

### La retraite progressive pour mieux y faire face

Chauffeur à l'emploi de Transport adapté du Québec Métro, Serge Villeneuve est vice-président de la section locale 7708 du Syndicat des Métallos et vice-président du Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches. Il a négocié un programme de retraite progressive qui fait partie intégrante de la convention collective.

«Durant mes vingt ans dans le mouvement syndical, j'ai trop vu de confrères prendre

leur retraite et ne pas être prêts à partir. C'est une transition difficile à faire et je pense que la retraite progressive est un moyen d'aider à faire ce passage.»

Comme l'explique le confrère Villeneuve, le programme doit se dérouler sur une période minimum d'un an et pour un maximum de cinq ans. Le salarié intéressé peut diminuer jusqu'à 60 % de ses heures de travail et reçoit le salaire équivalent. Le pourcentage de temps travaillé peut varier pendant la durée de l'entente.

Les diverses cotisations aux régimes collectifs sont maintenues selon le statut à temps plein ou à temps partiel de départ, malgré la diminution des heures de travail. De façon générale, les divers avantages sociaux s'appliquent au prorata des jours travaillés. L'ancienneté continue de s'accumuler.



DOJIER DEBUSSCHERE

## NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL À LA BRASSERIE MOLSON



SERGE JONGUÉ

### Une retraite plus confortable

Les membres du Syndicat des Teamsters à l'emploi de la Brasserie Molson ont approuvé à plus de 80 % leur nouveau contrat de travail, le 25 janvier.

«Ce contrat prévoit des améliorations majeures aux conditions de travail, de salaire et de retraite, a indiqué le représentant syndical, Guy Deslauriers. Nous avons négocié une augmentation de 30 % des prestations qui seront versées aux membres lors de la retraite. Ça compte puisque de 300 à 350 travailleurs vont prendre leur retraite d'ici à 2011». Avec les améliorations apportées, un salarié qui aura accumulé 30 années de service touchera une rente mensuelle de 3 000 \$, sans compter les rentes gouvernementales.

De plus, le fait de bénéficier d'un bon régime de retraite permet le départ de salariés et l'accès de plus jeunes à des emplois réguliers avec de bonnes conditions de travail.

Quelque 1 100 employés de la production et de la distribution bénéficieront de ce nouveau contrat, d'une durée de sept ans.

# Des syndicalistes africains en formation à Montréal

« C'EST UN PAS DE PLUS POUR MONDIALISER LE SYNDICALISME ». C'EST AINSI QUE LES DIX SYNDICALISTES D'AFRIQUE EN VISITE AU QUÉBEC DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2003 ONT FAIT LE BILAN DE LEUR VISITE D'ÉTUDE.

Dans le cadre d'une collaboration entre la FTQ et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (OIT), à Turin en Italie, les six hommes et quatre femmes accompagnés de leur formateur, Insa Ben Said Dia, ont terminé chez nous un programme de formation de cinq semaines sur les relations professionnelles.

## Une innovation: le jumelage de syndicalistes québécois et africains

La FTQ avait reçu une délégation de syndicalistes africains en octobre 2002. Nos invités avaient alors exprimé le désir d'être davantage en contact avec les syndicalistes d'ici. Une dizaine de permanents et de dirigeants ont répondu à l'appel de la FTQ pour héberger ou accompagner nos invités. Les liens créés ont jeté les bases de collaborations prometteuses.

Ces rapports directs avec les syndicalistes du Sud ont pour but de faire contre-poids au pouvoir immense des entreprises. Les défis syndicaux au Nord et au Sud se ressemblent: perte de cotisants ou de membres, perte de crédibilité du mouvement syndical, perte au plan des conditions de travail.

La visite a mis l'accent sur les moyens que la FTQ privilégie pour renforcer notre mouvement: protocole d'entente pour civiliser les changements d'allégeance



« L'économie solidaire, c'est se donner le pouvoir d'agir. Il faut appliquer l'expérience coopérative et associative dans le développement local. » Abdou Salam Fall

syndicale, collaborations intersyndicales, insistance sur la démocratie et l'implication des membres à la base.

## L'économie solidaire en Afrique et au Québec

Deux sociologues, Abdou Salam Fall, du Sénégal, et Louis Favreau, de l'Université du Québec en Outaouais, ont enrichi la journée d'échange de leurs connaissances sur l'économie sociale, piste de développement autant au Nord qu'au Sud. Au Québec, le mouvement ouvrier a été à l'origine du développement coopératif. En Afri-

« L'économie sociale, c'est une économie de subsistance, de survie. Cela rend possible le développement de l'intérieur, la répartition de la richesse. » Louis Favreau



que, les projets d'économie sociale et solidaire sont souvent suscités par les organisations syndicales et ont pour effet de créer des emplois; faire passer des emplois du secteur informel au secteur formel; améliorer les conditions de vie; élargir la base syndicale.

## Des objectifs convergents

Le Collège FTQ-Fonds et le programme du Centre international de formation de l'OIT à Turin ont beaucoup de choses en commun. Ils sont conçus pour des permanents ou des dirigeants syndicaux. Ils visent à augmenter la capacité des participants et des participantes à influencer le cours des choses. Ce sont tous deux des programmes de plusieurs semaines. Mais plus encore, les deux programmes impliquent la réalisation d'un projet personnel orienté vers l'action concrète pour régler un problème prioritaire.

L'expérience pourrait se renouveler en 2004 sur le thème des nouvelles technologies de l'information et des communications.



Le groupe de syndicalistes africains de l'OIT visité par André Tremblay (3<sup>e</sup> rang à droite, veston brun), conseiller technique de la FTQ, à Turin en Italie. Ils sont venus ensuite en formation à Montréal, du 15 au 21 novembre 2003.

## Partager le rythme de la vie familiale

Venu du Bénin, mécanicien et président de son syndicat libéré quelques heures par mois seulement, Arsène Basile Ange Aiko n'a pas eu le choix de partager les différents aspects de la vie familiale chez Pierre Gagnon, conseiller syndical du SEPB-Québec qui l'accueillait, avec sa femme et ses garçons de 9 et 13 ans, pour une semaine.



« Mon plus jeune fils pensait qu'Arsène débarquerait de l'avion avec des plumes et une sarbacane. »

Pierre Gagnon, conseiller syndical SEPB-Québec

« Je voulais qu'il prenne le rythme familial: il a participé à la fabrication des repas, au transport aller-retour à la garderie, aux différentes activités des enfants. Il a même aidé à faire les devoirs. Je voulais qu'il vive au même rythme que nous. Ça l'a surpris. Ces gens ont un sens de la famille bien différent. La famille d'Arsène c'est 250 personnes! »

Au cours de son séjour, Pierre a amené Arsène à une demi-journée de négociation et à un comité de retraite. « Il voulait aussi voir ce qu'était un centre d'achats. Je lui ai montré le Montréal cosmopolite. Je lui ai raconté comment je vivais ma ville, mon pays. Nous avons fait une visite à ma mère qui est dans un centre d'accueil. Il a été renversé par ça. »

Pierre Gagnon constate comment l'échange humain a pris le dessus rapidement sur les préoccupations syndicales qui, somme toute, sont assez semblables.

« Il m'a téléphoné deux fois depuis son retour et on s'écrit par Internet régulièrement. Il nous a même invité à aller le visiter chez lui. »

## Une expérience hors du commun avec une femme moderne

Conseillère syndicale au SQEES-298, Sylvie Valiquette a vécu une expérience hors du commun en accueillant Hantanirina Andrianasy, une femme médecin syndiquée de l'île de Madagascar, située à l'extrême sud de l'Afrique.

« Mon plus grand choc a été de découvrir une femme moderne, autonome, ayant le sens de l'humour. Divorcée, avec des jeunes aux études, elle a les mêmes préoccupations que les familles d'ici. »

Durant leur semaine ensemble, les deux femmes ont beaucoup échangé sur les structures de leur syndicat respectif, sur la FTQ et aussi sur le Fonds de solidarité qui attirait particulièrement la curiosité de l'Africaine.

« Alors qu'ici nous manquons de médecins, j'ai découvert que, là-bas, des médecins sont en chômage à cause du désengagement de l'État qui manque d'argent pour les payer. Donc, ils se regroupent pour mieux s'organiser. »



ROBERT SAUVAGEAU / STUDIO HENRICHON

Hanta, comme elle l'appelait, a tenu à partager les us et coutumes d'ici. « Elle a découvert des plats typiques et a appris à jouer de la cuiller! », raconte Sylvie en rigolant.

Sylvie et Hanta ont assisté ensemble à des conférences et visité l'hôpital Santa Cabrini où la conseillère syndicale représente un groupe de membres. « Certaines de nos réalités se ressemblent mais au niveau syndical, il y a encore beaucoup à faire à Madagascar, constate cette dernière. Parce qu'ils n'ont pas de ressources, pas d'argent. »

Sylvie Valiquette, conseillère syndicale SQEES-298, a déjà fait savoir à la FTQ qu'elle est prête à répéter l'expérience d'accueillir temporairement un syndicaliste étranger chez elle.

# Recours élargis pour les salariés

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER, LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL (CRT) PEUT ENTENDRE TOUTE PLAINTE QUI POURRAIT ÊTRE FAITE PAR UN SALARIÉ QUI PRÉTEND QUE LE SYNDICAT A AGI DE MAUVAISE FOI, DE FAÇON DISCRIMINATOIRE OU ARBITRAIRE OU ENCORE QU'IL A FAIT PREUVE DE NÉGLIGENCE GRAVE À SON ÉGARD.

Les dispositions sur le devoir de représentation (article 47.2 et suivants) du Code du travail du Québec s'appliquent à l'ensemble des salariés couverts par une unité d'accréditation, qu'ils soient membres ou non du syndicat.

Auparavant, les salariés se disant lésés devaient s'adresser à la Cour des petites créances ou à d'autres cours judiciaires. Aujourd'hui, les recours sont

plus larges.

Cependant, le terme «plainte» n'est pas défini par le législateur. «Il faudra voir à l'usage ce que ça signifie», précise le confrère Jean-Pierre Néron, conseiller juridique à la FTQ. Il faut espérer que ces amendements au Code n'auront pas pour effet de judiciariser les procédures et que le processus de conciliation de la CRT va bien fonctionner. Après tout, une grande partie des plaintes viennent souvent d'un manque de communication.»

## Harcèlement psychologique

À partir du 1<sup>er</sup> juin 2004, des dispositions spéciales sur le harcèlement psychologique feront automatiquement partie des conventions collectives. Les recours habituels sont prévus pour les travailleuses ou les travailleurs syndiqués qui pourront s'adresser à leur syndicat et éventuellement à la

CRT s'ils sont victimes de harcèlement psychologique. Le devoir de représentation du syndicat s'appliquera.

Toutefois, rappelons que le harcèlement psychologique qui entraîne une lésion professionnelle doit faire l'objet d'une réclamation à la CSST.

De plus, de récents amendements à la Loi sur les normes du travail (section sur le harcèlement psychologique, article 81.18 et suivants) introduisent une définition et une protection à ce sujet.

Un séminaire est en préparation à la FTQ sur ces dernières modifications. Il se tiendra le 12 mars à Québec et le 15 mars à Montréal. Pour plus d'informations, on peut s'adresser au Service de l'éducation à Denise Gagnon au (514) 383-8014 ou à Serge Trudel au (514) 383-8027.

## SYNDICATS FTQ

### QUELQUES NÉGOS IMPORTANTES EN 2004

- ▼ Conseil conjoint de la construction : secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industriel, ainsi que génie civil et voirie (67 000 membres). Les quatre contrats expirent le 30 avril 2004.
- ▼ SCFP, SQEES, UES, SEPB : secteurs public et parapublic québécois (55 000 membres)
- ▼ AFPC : fonction publique fédérale (30 000 membres au Québec)
- ▼ SCFP : plusieurs municipalités, Casino de Hull
- ▼ Métallos : mines de fer de la Côte-Nord (IOC, Wabush), Chantiers de Chibougamau, hôtels Hilton (Dorval) et Sheraton Four Points (Montréal), Brasserie Magnan (Montréal)
- ▼ SCEP : négociation du contrat-type dans les pâtes et papiers (10 000 salariés au Québec), Bell Canada (3 000 techniciens au Québec), Pétro-Canada et Pétromont, Camco-GE, La Tribune de Sherbrooke
- ▼ TUAC : Manoir Richelieu, Casino de Charlevoix, Réno-Dépôt et Rona, Zellers (Montréal-Nord), plusieurs marchés d'alimentation, distillerie Schenley
- ▼ Teamsters : Pepsi-Cola, Meloche-Monnex Assurances, Centre Bell, Manoir Saint-Sauveur
- ▼ SQEES-UES : Fonds de solidarité FTQ, plusieurs clubs de golf
- ▼ TCA : hôtels Intercontinental (Montréal), Château Mont-Tremblant et Château Montebello; Disques Améric et Siemens (Drummondville)
- ▼ AIMTA : Air Transat, Héroux Devtek (aérospatiale, Laval)
- ▼ SEPB : plusieurs caisses Desjardins, Fiducie Desjardins
- ▼ SITBCTM : McDonald Tobacco (Montréal), Rothmans (Québec).

## Quatre membres des TCA chez Pratt choisissent le commerce équitable

Trois militants et une militante de la section locale 510 des TCA, chez Pratt & Whitney à Longueuil, ont choisi de parler du commerce équitable dans le cadre d'un travail au Centre d'éducation de leur syndicat, à Port Elgin en Ontario.

Brigitte Perras, André Lavigne, Jocelyn Pitre et Michel Rouleau ont profité d'un congé-éducation de quatre semaines payé par les TCA pour suivre un cours intitulé Le syndicat et la société. Ils ont abordé plusieurs sujets : le syndicat (structures et histoire), la communication, l'économie et la politique. Comme thème de recherche, ils ont privilégié la solidarité internationale et le commerce équitable comme thème de recherche. Un des aspects de leur projet était la rédaction et la publication d'un article sur ce thème. Ils nous apprennent entre autres qu'en choisissant

des produits certifiés équitables, nous utilisons notre pouvoir d'achat pour favoriser un système commercial plus humain. Les produits certifiés équitables sont achetés à un juste prix à des coopératives de petits producteurs organisés démocratiquement ou à des plantations respectant les droits des travailleurs.

### Ce qu'est un produit certifié

En plus d'être payé à un juste prix, un produit certifié équitable provient de coopératives de producteurs qui

- mettent sur pied des projets de développement communautaires
- respectent les droits de la personne
- offrent de bonnes conditions de travail
- ont des pratiques agricoles écologiques
- bénéficient d'ententes à long terme avec des importateurs coopérants

qui leur offrent un crédit au besoin.

### Où se procurer des produits certifiés

Un répertoire des endroits où trouver des produits certifiés équitables est disponible à l'adresse ci-dessous :

[www.equiterre.qc.ca/cafe/repertoire/repertoireautres.html](http://www.equiterre.qc.ca/cafe/repertoire/repertoireautres.html)

En demandant des produits équitables, nous contribuons au développement du commerce équitable et à l'amélioration de la qualité de vie de petits producteurs et de travailleurs saisonniers.

Oxfam a lancé une campagne internationale sur le thème *Pour un commerce équitable*. On peut participer à cette campagne en faisant entendre notre voix à : [www.pouruncommerceequitable.com/cafe/](http://www.pouruncommerceequitable.com/cafe/).

## MANOIR SAINT-HILAIRE

### Une grève fructueuse

APRÈS TROIS MOIS DE GRÈVE, LES MEMBRES DU PERSONNEL DU MANOIR SAINT-HILAIRE, UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES DE MONT-SAINT-HILAIRE, ÉTAIENT DE RETOUR AU TRAVAIL LA TÊTE HAUTE, À LA MI-JANVIER. LES 63 GRÉVISTES, MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 106 DU SYNDICAT DES TEAMSTERS (FTQ), ONT OBTENU UN BON RÈGLEMENT, ACCEPTÉ À PLUS DE 90 %.

«Nos membres ont tenu le coup malgré la température difficile et l'obstination de l'employeur», dit la conseillère syndicale, Ginette Longpré. Les grévistes ont notamment obtenu une augmentation immédiate de salaire de 10 % à 16 %, une autre hausse de 5 % le 30 décembre prochain, ainsi qu'une bonification des vacances et des congés.»

Entre-temps, les Teamsters ont réussi à syndiquer deux autres établissements appartenant à la même chaîne des Résidences Soleil, soit le Manoir Saint-Laurent et le Manoir Granby. Ils comptent y signer des contrats de travail semblables à celui négocié au Manoir Saint-Hilaire.



Au début du conflit, les grévistes préparant leurs pancartes.

# Le gouvernement du Québec à la croisée des chemins

LE LÉGISLATEUR VA-T-IL FAIRE TRAÎNER LE DOSSIER DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DEVANT LES TRIBUNAUX OU, PLUTÔT, FAIRE CE QUE SOUHAITE LA FTQ ET LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS AU COMPLET : OBLIGER LES EMPLOYEURS À S'ASSEOIR AVEC LES SYNDICATS ET À RÉALISER DE VRAIS PROGRAMMES D'ÉQUITÉ SALARIALE, Y COMPRIS LE CONSEIL DU TRÉSOR ET LE MOUVEMENT DESJARDINS.

**A**u moment d'écrire ces lignes, nous attendions toujours de savoir si le gouvernement du Québec ira en appel de la décision de la Cour supérieure rendue le 9 janvier, par l'Honorable Carole Julien, selon laquelle les dispositions du chapitre 9 de la *Loi sur l'équité salariale* ont été déclarées invalides et inconstitutionnelles.



René Roy, secrétaire général de la FTQ

Le chapitre 9 est une exception permettant aux employeurs qui prétendaient avoir fait des exercices de relativité salariale avant l'adoption de la loi, à l'exemple du secteur public et du mouvement Desjardins, de ne pas être tenus de refaire leurs travaux.

## Une victoire totale

« Il s'agit d'une victoire totale pour le mouvement syndical », a déclaré le secrétaire général de la FTQ, René Roy. Avec ce jugement, il n'y a plus d'exception pour les employeurs ni de discrimination à l'endroit des travailleuses.»

« Cette décision aura des conséquences positives pour des milliers de femmes au Québec. Nous avons maintenant la possibilité de bâtir de véritables programmes d'équité salariale », a affirmé Annie Desjardins, responsable du dossier de l'égalité au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ).

Pour le SCFP, ce jugement touche directement le personnel de La Capitale, la ville de Baie-Comeau, l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke et plusieurs constituantes de l'Université du Québec. Les membres du SCFP qui travaillent pour le gouvernement du Québec sont aussi concernés par cette décision.

De son côté, le directeur québécois du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec), Serge Cadieux, a expliqué : « Tou-

tes les démarches entreprises par les employeurs visés par ce chapitre, y compris Desjardins, sont déclarées nulles. Cela veut dire que tous les em-

ployeurs qui avaient déposé des rapports de relativité ou d'équité à la Commission de l'équité salariale pour le 21 novembre 1998 devront refai-

re leurs devoirs.»

Le gouvernement a maintenant six mois pour réagir et modifier la loi.



## DESJARDINS CONTREVIENT À LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE ET DEVRA REFAIRE SES DEVOIRS

### La persévérance du SEPB-Québec a porté fruit

Le SEPB, qui représente le plus grand nombre de salariées (5 000) des caisses populaires Desjardins au Québec, a crié victoire, le 7 janvier dernier, suite à la décision de la Commission de l'équité salariale obligeant 164 institutions de petite taille du réseau à refaire leurs devoirs.

« Une décision de la Cour supérieure et une décision de la Commission, coup sur coup dans la même semaine, viennent confirmer le droit inaliénable des travailleuses à un salaire juste et équitable », a déclaré le secrétaire

général de la FTQ, René Roy.

« Pour nous, et surtout pour les milliers de travailleuses que nous représentons dans les caisses de 10 à 49 salariés, il s'agit d'une immense victoire, selon Serge Cadieux, le directeur du SEPB-Québec. Nous avons toujours été convaincus que Desjardins n'avait pas déterminé les ajustements salariaux requis par la loi. Notre persévérance a porté fruit. » De fait, aucune travailleuse de Desjardins n'a bénéficié d'un ajustement salarial jusqu'ici.

## Longtemps

Deux ans et demi après le dépôt des plaintes par le syndicat, Desjardins, le plus important employeur du secteur privé au Québec, devra, à l'instar des autres entreprises, respecter les obligations que lui dicte la loi. Il faut espérer que le travail sera fait conjointement avec le syndicat.

Il faut rappeler que les ajustements salariaux sont dus aux travailleuses depuis le 21 novembre 2001. La décision exige que Desjardins fasse ses devoirs avant le 8 avril prochain, les ajustements salariaux étant requis rétroactivement au 21 novembre 2001.

## SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES Pour répondre aux besoins des familles

AU CŒUR DE NOS RÉFLEXIONS ET DE NOS ACTIONS, LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE PRÉOCCUPE LE STTP DEPUIS LONGTEMPS. LE SYNDICAT A RÉUSSI À CONVAINCRE L'EMPLOYEUR DE L'IMPORTANCE DE SOUTENIR SES SALARIÉS QUI SONT AUSSI, BIEN SOUVENT, DES PARENTS. AU PRINTEMPS 2003, DENIS LEMELIN, 2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT DU STTP, A ACCEPTÉ LE PRIX ISO FAMILLES DÉCERNÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR SON PROGRAMME «BESOINS SPÉCIAUX».

Le STTP gère ce «joyau», comme aime le dire Denis Lemelin, qu'est le Fonds de garde de Postes Canada. Douze programmes financés par la société d'État, dont «Besoins spéciaux». Un fonds de deux millions \$ créé en 1991 parce que le syndicat a fait un choix «profamille».

Lise Frappier en sait quelque-chose. Elle bénéficie du programme «Besoins spéciaux» pour sa fille. À quatre ans, Marie-Claire ne parlait pas. Maintenant, elle lit, écrit et même parle tout le temps, comme si elle avait du temps à rattraper. Mais elle ne sera jamais complètement autonome.

«Lorsqu'on a des enfants



Lise Frappier et sa fille Marie-Claire

avec des limitations fonctionnelles, cela nécessite une énorme faculté d'adaptation, tant pour l'enfant que pour les autres membres de la famille, dans un système mal

ajusté pour répondre à cette situation, confie Lise. Nous devenons des spécialistes de la jonglerie.»

Malgré tout, elle essaie de maintenir l'équilibre, de ne pas trop vieillir, de rester en forme pour continuer. « On passe près de craquer, mais on n'a pas le temps! Puis, il y a une lueur au loin, on n'est pas seul. » Déléguée syndicale et membre du comité national des femmes du STTP, Lise est toujours prête à témoigner des bienfaits du programme.

Au Canada, 420 familles (448 enfants) en bénéficient. D'après une récente évaluation, 93 % des parents signalent une diminution du stress pour l'ensem-

ble de la famille, 81 % une amélioration de leur moral et de leur efficacité au travail. Selon 80 % des parents, les services de soutien supplémentaires ont amélioré les aptitudes linguistiques ou l'apprentissage scolaire de leur enfant, sa participation à des activités récréatives et ses aptitudes physiques.

Plus récemment, le syndicat a mis sur pied un projet-pilote avec un centre de la petite enfance de la région de Québec pour soutenir les parents travaillant le soir, la nuit ou la fin de semaine. En Outaouais, le Fonds finance un service de gardiennage d'urgence.

Qui dit mieux?



## CHEMINS DE FER

# L'histoire du syndicat des porteurs noirs

À chaque année, pendant le mois de février, les communautés noires d'Amérique du Nord réfléchissent sur leur longue histoire de luttes pour la justice sociale. Pour l'occasion, *Le Monde ouvrier* présente une histoire peu connue, celle du syndicat des porteurs noirs des chemins de fer.

Après l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques en 1834, la population noire du Québec s'est graduellement concentrée près des gares, dans le quartier Saint-Antoine (aujourd'hui Petite-Bourgogne et Saint-Henri) à Montréal.

En 1856, le chemin de fer du Grand Tronc reliait Toronto et Montréal. Trois ans plus tard, il s'étendait jusqu'à Chicago. Des compagnies de chemin de fer américaines étaient alors déjà établies à Montréal, le centre de cette industrie au Canada. Vers 1886, l'entreprise américaine *Pullman Palace Car* embauchait des Noirs aux États-Unis en tant que préposés aux wagons-lits pour les quatre réseaux desservant Montréal. Vers 1897, les compagnies canadiennes commencèrent à embaucher des Noirs pour travailler dans leurs propres wagons-lits.

### Les premiers cheminots noirs

L'un des premiers groupes de cheminots noirs fut les *Red Caps*. Ils ne travaillaient que dans les gares où ils transportaient les bagages et veillaient à l'embarquement et au débarquement des passagers. Le terme «porteur» inclut les porteurs, les cuisiniers, les hommes de ménage et autres emplois domestiques détenus par les Noirs à bord des trains. Les conditions de travail étaient difficiles. Il y avait du harcèlement continu et des abus de pouvoir de la part de la direction.

En 1915, un Montréalais noir employé comme porteur par le Canadien Pacifique, Thomas Morgan O'Brien, fonde le *Porters' Mutual Benefit Association*, une organisation qui verse des prestations aux porteurs et à leur famille lors de maladie ou de décès. À partir de 1928, l'Association dispose d'une douzaine de chambres qu'elle met à la disposition des porteurs voyageant à Montréal. Elle est financée par les cotisations des membres et par l'employeur qui la traite comme un syndicat de boutique.

En 1918, un groupe de porteurs noirs à l'emploi du *Canadian Northern Railway* (CNR) demande d'adhérer à la Fraternité canadienne des cheminots. À son congrès, la Fraternité refuse cette demande à cause de la race des porteurs. Ceux-ci fondent alors l'*Order of Sleeping Car Porters* et demandent leur admission au Congrès des métiers et du travail du Canada. La centrale canadienne refuse leur affiliation, préférant que le groupe se joigne à un syndicat existant.

### Blancs d'une part, Noirs de l'autre

Face aux critiques, la Fraternité canadienne des cheminots renverse sa position lors du congrès de 1919 et accepte les porteurs noirs. Cependant, on crée deux groupes dans la convention collective: les blancs travaillant dans les salles à dîner et les wagons-lits et les Noirs travaillant comme porteurs. Cette séparation, qui bloque la promotion des Noirs, durera jusqu'en 1964.

Encouragés par leur succès partiel au CNR, les porteurs essaient de syndiquer leurs confrères du Canadien Pacifique (CP). En 1919, le CP a congédié 36 militants syndicaux. Le ministère canadien du Travail refuse d'intervenir. Un conseil arbitral ordonne la réintégration des travailleurs, mais quelques années plus

En 1927, la Fraternité adopte un rituel de reconnaissance entre membres pour contrer l'intimidation dans le recrutement. Seuls les membres en règle recevaient le mot de passe (*Solidarity*) et le signe (le bras gauche, poing fermé, dirigé vers le bas).



L'Imperial Limited Trans-Continental Express quittant la gare du Canadien Pacifique (Windsor) de Montréal, à destination de Vancouver (c.1910).

tard, le CP les congédie à nouveau.

En 1926, quelques années après la création du Canadien National, le gouvernement canadien force le Grand Tronc à fusionner avec la société d'État. À cette époque, plusieurs syndicats de métier avaient des clauses dans leurs statuts limitant le droit d'adhésion aux hommes de race blanche. Une des conséquences de la fusion a été le congédiement de tous les salariés noirs qui travaillaient pour le Grand Tronc comme chefs et serveurs. En 1928, quelque 90 % de l'ensemble des travailleurs noirs à Montréal étaient employés par les compagnies ferroviaires.

### Consolidation

Pendant l'été 1939, le leader de la *Brotherhood of Sleeping Car Porters* (Fraternité des porteurs), affiliée à l'*American Federation of Labour* (AFL), Philip Randolph, rencontre les porteurs de Montréal et Toronto afin de lancer une campagne de recrutement au CP. Après trois ans, le syndicat avait recruté 620 membres et établi des sections locales à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Bien sûr, le CP a refusé de reconnaître la Fraternité des porteurs, mais éventuellement le ministère du Travail a ordonné un vote que le syndicat a gagné par une marge de 470 pour et seulement 7 contre.

Le 28 mai 1945, les porteurs et le CP signent leur première convention collective à la Gare Windsor à Montréal. En plus d'une procédure de grief, les porteurs ont obtenu une augmentation de salaire de 28 %, une réduction des heures régulières de travail

(de plus de 400 heures par mois à 240) et le paiement des heures supplémentaires au taux de temps et demi.

Cette victoire permet à la Fraternité des porteurs de poursuivre son recrutement ailleurs au Canada. Au début des années 50, le syndicat représente 1 500 membres au CP et chez Pullman.

### Les années 50

Après plusieurs années de lutte, la Fraternité des porteurs obtient enfin, en 1955, la promotion au poste de conducteur du premier porteur noir, George Garraway. Il devra attendre une autre année avant d'être accepté comme membre du syndicat des conducteurs.



Né en Pologne (1912-1997), Kalmén Kaplansky s'installe à Montréal en 1929. Il devient opérateur de linotype et membre de l'Union typographique internationale, qu'il représente au Conseil des métiers et du travail de Montréal et au Congrès des métiers et du travail du Canada. Il fut le dernier secrétaire du Parti ouvrier du Québec (1935-1938). Directeur du Comité ouvrier juif du Canada, il mit sur pied un réseau de comités syndicaux pour les droits humains à travers le Canada. Il contribua durant de longues années aux activités de l'ONU, de l'UNESCO et, plus particulièrement, de l'Organisation internationale du travail. On peut dire qu'il fut le parrain de la convention n° 111 sur la discrimination en emploi.



Asa Philip Randolph (1889-1979). Un des fondateurs, en 1925, de la *Brotherhood of Sleeping Car Porters* (Fraternité du personnel des wagons-lits et préposés aux trains de voyageurs). Après douze années de campagne, il réussit à arracher la reconnaissance de la Fraternité et un premier contrat avec la Pullman, le principal employeur, en 1937.

Lors de la formation de Via Rail, la Fraternité des porteurs doit fusionner avec la Fraternité des cheminots, qui aujourd'hui fait partie des TCA-FTQ.

### Contre la discrimination

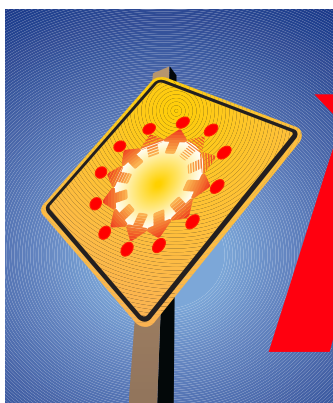
À partir de la Seconde Guerre mondiale, la Fraternité a joué un rôle important contre la discrimination.

Ses dirigeants, et en particulier A.R. Blanchette, l'organisateur international à Montréal, ont lutté sans relâche par des moyens politiques et judiciaires pour que soient votées des lois l'interdisant. Dans les années 50, le confrère Blanchette est devenu un membre actif du comité des droits de la personne du Congrès du travail du Canada qui, en alliance avec des syndicalistes juifs comme Kalmén Kaplansky (membre de l'Union typographique de Montréal – aujourd'hui la section locale 145 du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier / SCEP-FTQ), a grandement contribué à l'avancement des droits de la personne et combattu la discrimination en matière d'emploi, de logement et d'immigration.

Aujourd'hui, la communauté noire du Québec compte environ 152 200 personnes. Ces travailleurs et travailleuses sont de plus en plus nombreux au sein des syndicats affiliés à la FTQ. C'est d'ailleurs pour répondre en partie à leurs besoins particuliers que la FTQ a formé un comité des personnes immigrantes il y a un an.

Ce texte a été rédigé par le confrère Don McKay, représentant national du SCEP, à partir du projet synthèse qu'il a réalisé au Collège FTQ-Fonds en avril 2002. Le Vieux Gustave vous revient au prochain numéro.





# À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, JANVIER-FÉVRIER 2004

## PROJET DE LOI 35 MODIFIANT LA LOI SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

### Une attaque frontale contre le rôle des syndicats

Il est des sujets ou des politiques qui semblent, au premier abord, très techniques, pour ne pas dire indigestes pour le commun des mortels. En même temps, ils comportent des conséquences importantes sur nos façons de faire, sur le droit des travailleuses et des travailleurs à une représentation adéquate. C'est le cas du projet de loi 35 modifiant la Loi sur la justice administrative qui, entre autres bouleversements, ferait disparaître la Commission des lésions professionnelles (CLP) et ferait passer ses dossiers de réclamation sous la coupe du ministère de la Justice et du nouveau Tribunal des recours administratifs du Québec (TRAQ).

La FTQ a fait connaître son opposition au projet de loi par la présentation d'un mémoire étoffé défendu par

le président Henri Massé devant la Commission des institutions, le 20 janvier dernier.

Sous prétexte de raccourcir les délais de traitement des réclamations, le gouvernement menace de disparition un organisme, la CLP, qui fonctionne relativement bien. Par exemple, on parle d'un traitement de 24 mois pour les accidentés de la route devant l'actuel Tribunal administratif du Québec contre 6,9 mois à la Commission des lésions professionnelles pour les accidentés du travail.

#### Un projet de loi qui ne règle rien

Selon la FTQ, ce projet de loi ne vient aucunement régler les problèmes qu'il est censé solutionner. Il est imprécis, il ne tient pas compte du mode de fonctionnement

tripartite du régime de santé et de sécurité du travail, il crée une incertitude juridique, des délais et des coûts additionnels par rapport au régime actuel.

Le projet de loi 35 met en péril un modèle de relations de travail éprouvé. Il impose un recul considérable au rôle majeur assumé par les syndicats tout en remettant en question la compétence et l'expertise de centaines de travailleuses et de travailleurs qui consacrent une énergie considérable à la défense de leurs collègues victimes de lésions professionnelles.

#### Ne pas toucher à la CLP

La CLP doit être retirée de ce projet de réforme administrative, comme l'a demandé le confrère Massé :

«Le projet de loi 35 ne fait que complexifier le processus sans réel avantage au niveau des délais et des coûts, dont nous craignons qu'une bonne partie soit refilée en

bout de ligne aux personnes accidentées. La fusion de la CLP au TRAQ ne comporte aucun avantage pour les personnes accidentées du travail.

«Nous y voyons même le risque de perdre le statut de tribunal spécialisé en matière de lésions professionnelles reconnu par les tribunaux supérieurs, pour celui d'un tribunal spécial qui décide d'une multitude de lois fort différentes les unes des autres. En méconnaissant les critères propres au fonctionnement de la conciliation, le ministre met en péril ce mode alternatif de solution des litiges qui a fait ses preuves.

«De plus, le projet de loi réduit la présence et la portée du paritarisme. Il s'attaque au pouvoir légitime et à l'obligation morale et légale des syndicats de bien représenter leurs membres. En allant de l'avant, le ministre dessert sa cause. L'absence d'assesseurs représentant les parties ne pourra qu'alimenter la suspicion et diminuer la crédibilité du tribunal auprès des per-



Henri Massé

sonnes accidentées.

«Finalement, nous sommes convaincus qu'à brève échéance, la réforme proposée ne fera qu'augmenter les délais et les coûts du régime d'indemnisation des lésions professionnelles», a conclu Henri Massé en exhortant le ministre à ne pas toucher à la CLP.

Vous pouvez télécharger le mémoire de la FTQ à <http://ftq.qc.ca/librairie/documents/memoire-Projetloi35.pdf>



La délégation de la FTQ présente un mémoire à la commission parlementaire sur le projet de réforme des tribunaux administratifs, le 20 janvier 2004. De gauche à droite: Richard Goyette, directeur adjoint du Conseil conjoint de la construction; Louis Bolduc, directeur québécois TUAC et vice-président FTQ; Henri Massé, président FTQ; Jean-Pierre Néron, conseiller juridique FTQ; Serge Cadieux, directeur SEPB-Québec et vice-président FTQ; Michel Arsenaault, directeur québécois des Métallos et vice-président FTQ.



On se prépare et on se détend en attendant d'entrer en commission parlementaire.

## Scénario fiction ou réalité ?

Vous êtes une des 132 485 victimes d'accidents du travail (rapport annuel 2002-CSST) et vous avez la chance d'être syndiqué. Vous rencontrez votre représentant syndical. Il vous explique les procédures à suivre. Il doit également vous expliquer que si votre dossier se rend au nouveau Tribunal des recours administratifs du Québec (TRAQ), sa compétence pourra être remise en question et il ne pourra peut-être pas vous représenter sur décision du tribunal de l'exclure. À ce stade, vous pourrez recourir aux services d'un avocat qui chargera des frais d'ouverture de dossier et un minimum d'heures de préparation, sans compter les heures devant le tribunal.

L'avocat devra vous expliquer que le tribunal n'est pas nécessairement dirigé par une personne spécialisée en lésions professionnelles car elle doit être polyvalente pour siéger dans les autres sections du tribunal pour d'autres recours administratifs. Un médecin pourra produire un rapport en l'absence de représentants patronaux ou syndicaux. Et si la CSST décide de réviser sa décision suite à votre requête au TRAQ, vous devrez signifier votre intention de maintenir votre recours à défaut de quoi vous serez réputé vous être désisté.

Est-ce que ça vous tente de continuer ?!!!

## FROID EXTRÊME ET DROIT DE REFUS

Alors que les chantiers de construction ferment généralement à des températures plus clémentes, Postes Canada a décidé que les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP-FTQ) de Gatineau n'avaient pas le droit d'exercer un droit de refus (pourtant prévu à la convention collective) même s'il fait - 43 degrés celsius et qu'ils estiment leurs conditions de travail dangereuses. C'est ce qu'ont appris 10 travailleurs et travailleuses des postes qui ont exercé un tel recours le 9 janvier dernier et reçu des suspensions de la part de leur employeur. Le STTP contestera évidemment cette décision.

## La représentation syndicale en liberté surveillée

L'article 103.1 de la *Loi sur la justice administrative* introduit par le projet de loi 35 prévoit que :

«Le tribunal peut exclure de l'instance le représentant d'une partie qui n'est pas avocat, s'il estime qu'il n'a pas la compétence requise ou n'exécute pas de façon responsable les devoirs de cette tâche.»

Le mémoire de la FTQ fait valoir que la quasi-tota-

lité des personnes représentant les travailleurs et travailleuses syndiqués ne sont pas des avocats ou avocates. Ce sont le plus souvent des conseillères et conseillers syndicaux.

Cela tient aux coûts, bien sûr, mais aussi au lien évident qui existe entre les lésions professionnelles et les conditions de travail.

Il faut aussi voir à corriger le problème à la source de la lésion profes-

sionnelle. Et ça, c'est le bout de chemin qui ne peut pas être assumé par les avocats, même les plus brillants d'entre eux.

Notre présence comme représentants et représentantes se justifie par et relève du régime tripartite (employeurs, salariés et CSST) et du contrat social intervenu entre les syndicats et les employeurs de ne pas faire trancher les réclamations selon les règles du droit civil.

Nos représentants et représentantes sont des salariés. Ils ne travaillent pas à tarif, à honoraires ou à commission. Leur contribution est méritoire, non seulement pour les membres, mais pour une application équitable de la loi.

De nombreuses réclamations importantes quant au principe en cause, mais monétairement insignifiantes, ne pourraient justifier le recours aux services tarifés d'un avocat.

### Plus de questions que de réponses

Le fait que la loi donne au Tribunal la possibilité d'exclure un représentant qui n'est pas avocat soulève un tas de questions :

- ▼ Peut-on en appeler de cette décision et devant quelle instance ?
- ▼ Que se passe-t-il pour la victime dont le représentant est exclu ? Le tribunal lui en fournit-il un autre ?
- ▼ Cette répudiation est-elle valable devant un seul commissaire ou pour l'ensemble du tribunal ? Vaut-elle pour d'autres dispositions des lois du travail ?
- ▼ Voudrait-on tout simplement nous «tasser» de là, nous empêcher de représenter nos membres, de faire notre devoir syndical ? Au profit de qui ? La question va fatalement être posée un jour!

## L'héritage de Adélar Godbout spolié!



ARCHIVES PATRIMOINE DES CANTONS

Pour bien faire comprendre aux membres de la Commission des institutions que ce gouvernement, par son projet de loi 35, s'appête à spolier plus de 60 années d'un modèle de relations de travail spécifique, en dehors des «cours de justice», Henri Massé s'est permis un petit retour dans le temps... Nous sommes dans la troisième semaine de janvier, quelques mois après l'élection d'un gouvernement libéral qui avait promis d'apporter des changements importants au Québec.

La FTQ est à Québec pour y présenter un mémoire au nouveau gouvernement, mémoire portant à la fois sur l'indemnisation des accidents du travail et le rôle des tribunaux et de la magistrature du travail.

La FTQ met le nouveau gouvernement en garde de ne pas revenir avec un projet de loi qui ferait reculer le Québec de dix ans, en remettant «le soin de régler les réclamations pour accidents du travail aux cours de justice».

La FTQ suggère «la formation, dans les principaux districts judiciaires, de tribunaux spéciaux (...) bien versés dans la législation sociale, auxquels incomberait le règlement de tout différend du travail entre patrons et ouvriers».

Elle conclut de ne pas remettre inutilement en cause les principes fondamentaux du régime en vigueur, «car l'énorme majorité des employeurs et des employés est plus que satisfaite du principe de cette loi».

C'était le 23 janvier 1940. La FTQ présentait ce mémoire au nouveau premier ministre Adélar Godbout, un libéral, mais un vrai!

Quatre ans plus tard naîtra le modèle de relations de travail que nous connaissons aujourd'hui en matière de santé et de sécurité, déjudiciarisé et axé sur les relations tripartites. Un modèle qui reconnaît le rôle des syndicats.



DIDIER DERUSSCHERE

Henri Massé explique les enjeux du projet de loi 35 aux journalistes.

## FEU LE PARITARISME ?

Le projet de loi 35 réduit les parties à un rôle discrétionnaire et accessoire, même si elles sont les premières concernées. Il est clair dans le texte que *le tribunal PEUT désigner deux personnes, représentant des associations patronales et syndicales, pour siéger «auprès» du membre et le conseiller, et ce, seulement lors d'un recours portant sur l'existence d'une lésion professionnelle autre qu'une rechute, récidive ou aggravation.*

Dans sa forme actuelle, le texte du projet de loi s'écarte du modèle des relations de travail et de paritarisme pour tomber dans celui de la judiciarisation.

Au cas où le gouvernement opérerait sa mise au rancart du paritarisme au nom de considérations idéologiques, associant cette notion à l'idéologie social-démocrate, le président de la FTQ a rappelé que «la plus haute instance internationale dans le domaine des relations de travail, l'Organisation internationale du travail, fondée en 1919, fonctionne précisément sur le modèle tripartite (gouvernements, employeurs et syndicats), tant dans l'orientation des politiques que dans l'élaboration des conventions internationales du travail.»

À la CLP, cette culture du paritarisme s'est imposée au fil des ans. Les parties sont consultées pour la nomination aux deux postes de vice-présidence. La Commission soutient la coordination des membres patronaux et syndicaux. Des sessions de formation sont offertes aux parties.

Les représentants des associations concrétisent une volonté commune d'obtenir une justice accessible et transparente.

## Des quotas et une évaluation au rendement

Qui n'a jamais entendu son histoire de quotas de contraventions chez les policiers ou de quotas de dossiers chez les inspecteurs de la Société de l'assurance-automobile du Québec? Eh bien, ces fameux quotas entreront dans le système d'évaluation des personnes chargées de traiter les dossiers de lésions professionnelles au nouveau TRAQ.

On demanderait au personnel du TRAQ de traiter 135 dossiers par année. À la CLP, présentement, un commissaire en traite en moyenne 106. C'est un accroissement important de la «productivité» d'environ 30 %.

«Peut-on parler d'indépendance quand les décideurs sont tenus de rencontrer des quotas de décisions ? Assistera-t-on à une baisse de la qualité des décisions et à une éventuelle «standardisation» forcée par des contraintes de temps ou de rendement?», a demandé Henri Massé aux membres de la Commission des institutions.



Henri Massé, Jean-Pierre Néron et Serge Cadieux

DIDIER DERUSSCHERE

## SOIRÉE VINS ET FROMAGES AU PROFIT DE LA FONDATION DOCTEUR BENOIT DESHAIES

### Une bouée de sauvetage pour les victimes de lésions professionnelles

Créée en 1998, la Fondation a déjà versé près de 30 000 \$ pour aider des victimes de lésions professionnelles. Outre la campagne annuelle de sollicitation, la seule autre activité de financement de la Fondation est la soirée annuelle Vins et Fromages qui aura lieu, cette année, le mercredi 17 mars prochain, à la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal.

Vous pouvez encourager la Fondation en vous procurant dès maintenant des billets au coût de 100 \$.

Téléphone : (450) 680-1136 / Télécopieur : (514) 331-0141 / Courriel : [fondationbdeshaies@videotron.ca](mailto:fondationbdeshaies@videotron.ca)

Adresse postale : Fondation Docteur Benoit Deshaies, 230, boul. Guin Ouest, Montréal QC H3L 1J6

## Un guide de survie pour les chômeurs et chômeuses

L'édition 2004 du *Petit guide de survie des chômeurs et chômeuses* est disponible. Pour une septième année, le Comité Chômage de Montréal vient d'en publier une édition corrigée et mise à jour.

On y retrouve les plus récentes modifications à la loi et aux règlements de l'assurance-emploi. Il s'agit d'un très bon outil de vulgarisation qui répond à de nombreuses questions. Il est utilisé pour la formation à la FTQ.

En achetant le guide, vous vous familiarisez avec les rouages de l'assurance-emploi et, du même coup, vous contribuez au financement du Comité Chômage de Montréal.

Le *Petit guide de survie des chômeurs et chômeuses* est offert pour la modique somme de 10 \$ (frais de poste inclus). Un coût unitaire réduit est possible quand on achète plusieurs exemplaires. Informations au Comité Chômage de Montréal au (514) 933-5915 ou par courriel au [ccm@comitechomage.qc.ca](mailto:ccm@comitechomage.qc.ca).

## PERCÉE DES DROITS DU TRAVAIL À LA BANQUE MONDIALE

Le mouvement syndical vient de faire une percée digne de mention à la Banque mondiale. En effet, la Société financière internationale (SFI), membre de la Banque mondiale qui finance des projets du secteur privé, vient d'inclure le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses comme condition pour obtenir un prêt.

Actuellement, la SFI exige que les emprunteurs se conforment à deux des quatre normes de l'Organisation internationale du travail, à savoir celles relatives à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. La nouvelle décision signifie que le droit à la syndicalisation et à la négociation collective deviendront également des conditions de prêt. Elle intervient après des mois de lobbying intense de la part du mouvement syndical international, particulièrement de la CISL.

## LES MOTS QU'IL FAUT

### Des fraises dans le frasil ?

Apprendre un nouveau mot est toujours plaisant. Surtout lorsqu'il est aussi joli que frasil. Comment l'oublier, puisqu'il fait penser à ce beau fruit que nous produisons en quantité durant la belle saison. À l'opposé, en période de grand froid, peut-on manger des frasils ?

Le journal de la s.l. 2000 du SCFP, *Le 2000*, dans son numéro de novembre 2003, utilise ce mot dans un article traçant le portrait d'un préposé en hydrométrie. Baie James, glaces, embâcles, frasil... Ça vous dit quelque chose ?

Voici ce qu'en dit Le Petit Robert : nom canadien (1810); cristaux ou fragments de glace entraînés par le courant et flottant à la surface d'un cours d'eau; pellicule formée par la glace qui commence à prendre.

La saison étant propice, pourquoi ne pas le glisser dans la conversation lors de votre prochaine ballade en bordure du fleuve ou d'une rivière de votre région ?

## UN TOUR DE CLÉ SUFFIT !

Beaucoup d'automobilistes laissent inutilement tourner le moteur de leur véhicule lorsqu'ils sont arrêtés pour quelques minutes au magasin, à l'école ou ailleurs. Une telle habitude contribue de façon significative à l'augmentation du smog et des émissions de gaz à effet de serre (GES), en plus de gaspiller du carburant et de réduire la durée de vie des moteurs.

Selon les données recueillies par le Conseil régional de l'environnement de la région de Québec, un moteur qui tourne au ralenti pendant 10 minutes par jour consomme en moyenne 100 litres d'essence par an (et émet environ 236 kg de GES). Éteindre le moteur au ralenti pendant ces 10 minutes permet d'économiser 70 \$ par année si le prix de l'essence est à 0,70 \$ le litre. L'économie s'avère encore plus importante si l'on considère que l'usure du véhicule sera amoindrie.

### Un poison pour l'environnement

Les conséquences sont encore plus larges. Au Canada, plus de 25 % des émissions de GES sont produites par le secteur des transports. Au Québec, la proportion est de près de 40 %. Depuis 1990, les émissions de GES sont en hausse constante. Si rien n'est fait pour enrayer leur progression, le réchauffement planétaire se poursuivra et engendrera de nombreux inconvénients pour la santé humaine et les écosystèmes. De même, le smog deviendra une menace de plus en plus constante pour la santé. Il cause et accentue divers troubles cardio-respiratoires, particulièrement chez les enfants et les personnes souffrant déjà d'asthme et d'autres problèmes respiratoires. Santé Canada estime que, chaque année, plus de 5 000 Canadiennes et Canadiens meurent prématurément en raison de la pollution de l'air.

Chacun et chacune d'entre nous peut faire sa petite part pour améliorer la qualité de l'air et contrer le réchauffement de la planète: éteindre le moteur lorsque nous nous arrêtons. Un simple tour de clé suffit!

## ÉTATS-UNIS

### Un salaire moins que minimum

L'écart entre le salaire minimum aux États-Unis, actuellement à 5,15 \$, et le salaire horaire moyen n'a jamais été aussi grand. Selon le *Economic Policy Institute*, le salaire horaire moyen a augmenté de 10 % depuis 1973. Pendant ce temps, la valeur du salaire minimum a chuté de 10 %.

Pour redonner au salaire minimum sa valeur de 1979, le Congrès américain devrait le fixer à 7,40 \$ l'heure.

Tiré du dernier bulletin de nouvelles de l'AFL-CIO, octobre 2003.

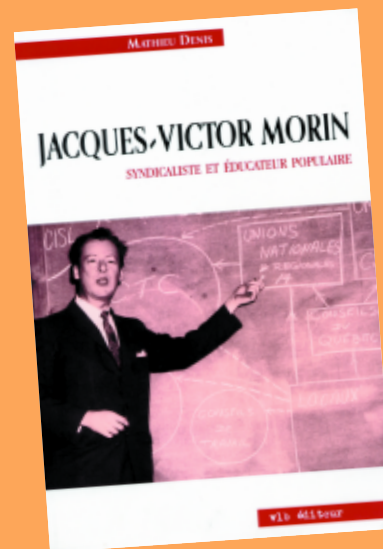
## JACQUES-VICTOR MORIN L'après-guerre raconté par un syndicaliste

Un nouvel ouvrage vient enrichir l'histoire du mouvement syndical au Québec: *Jacques-Victor Morin, Syndicaliste et éducateur populaire*, signé par Mathieu Denis qui prépare présentement un doctorat en histoire à Berlin. L'auteur nous ouvre un chapitre méconnu du syndicalisme québécois. En suivant les réflexions et les souvenirs de Jacques-Victor Morin, c'est l'avant Révolution tranquille et le militantisme des années 40, 50 et 60 surtout, que retrace cet essai présenté de façon originale.

On y revoit les noms de Gustave Francq, Roger Provost, Louis Laberge, Fernand Daoust, Émile Boudreau, Huguette Plamondon. Jacques-Victor Morin a d'ailleurs été représentant syndical du Conseil du Québec des Travailleurs unis des salaisons et denrées alimentaires, l'ancêtre des TUAC-FTQ, dirigé dans les années 50 par Roméo Mathieu.

Sous la forme d'entretiens, Morin nous transmet l'expérience militante de la génération du Québec de l'après-guerre. Petit fils de l'auteur du fameux «code Morin», issu d'une grande famille bourgeoise canadienne-française de Montréal, Jacques-Victor Morin a participé aux divers mouvements intellectuels et sociaux qui ont mené à la Révolution tranquille. Au cœur du militantisme et de l'action politique de son époque, il a été un précurseur de l'éducation populaire ici et jusqu'en Afrique.

Né le 21 février 1921, Jacques-Victor Morin est l'un des derniers représentants de cette génération de syndicalistes.



L'ouvrage est disponible pour consultation au Centre de documentation de la FTQ (Cote A-10951) ou en librairie: Mathieu Denis, Jacques-Victor Morin, Syndicaliste et éducateur populaire, VLB Éditeur, Collection Études québécoises, 256 pages.

## LISTE DES CONFLITS FTQ AU 26 JANVIER 2004

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Centre d'accès à l'information juridique Montréal	Montréal	12	SCG-41M	2003-02-25
Municipalité de Sainte-Béatrix	Sainte-Béatrix	6	SCFP-4290	2003-03-11
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha	10	SCFP-4255	2003-03-11
Banque Nationale	Fermont	7	Métallos-5778	2003-06-16 (lock-out)
Supermarchés A. Gagnon (E.V. Métro Champfleury)	Québec	80	TUAC-503	2003-10-01 (lock-out)
Acmon - Manoir Chomedey	Laval	50	SQEE-298	2003-10-15
Parc Six Flags Montréal	Île Sainte-Hélène	5	SCFP-301	2003-11-19
Produits forestiers Becesco	Saint-Just-de-Bretenières	13	FUCMA-2817	2004-01-16 (lock-out)

## Un beau livre sur l'histoire du SCEP

*Un syndicat d'action – Histoire des dix premières années du SCEP* : tel est le titre du beau livre que vient de publier le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) et qui retrace les débuts de ce nouveau syndicat dynamique né, en novembre 1992, de la fusion de trois organisations syndicales. Abondamment illustré et intéressant à lire, cet ouvrage fait une large place au Québec où de nombreuses batailles ont été menées par le SCEP, syndicat d'origine du secrétaire général de la FTQ, René Roy. L'un de ses dirigeants est un vice-président de notre centrale, le confrère Clément L'Heureux.

Parmi les luttes décrites dans le livre, mentionnons celles des téléphonistes de Bell; la grève de 5 mois contre l'Abitibi-Consol en 1998; les grèves à Camco à Montréal et Westroc à La Prairie; la relance de l'usine Gaspésia à Chandler et de la Owens Corning à Candiac avec le soutien du Fonds de solidarité FTQ. À signaler aussi un texte bien senti sur le solide appui donné par le SCEP au Fonds de la FTQ.

Rappelons que le SCEP est également en vedette dans un autre très bon livre, portant sur la syndicalisation des techniciens et des téléphonistes de Bell, écrit par notre consoeur Carole Clément, rédactrice en chef du journal *Le Monde ouvrier*. Cet ouvrage, titré *Deux grands coups... une réponse*, a été publié en 1999.

Les deux livres sont disponibles au bureau du SCEP à Montréal. Informations au (514) 384-9000.



## CTC ET FTQ

# Un fonds syndical de lutte contre le VIH/SIDA

LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (CTC), LA GRANDE CENTRALE CANADIENNE À LAQUELLE LA FTQ EST ASSOCIÉE, A ANNONCÉ LA MISE SUR PIED D'UN FONDS SYNDICAL POUR SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIH/SIDA DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT.

«Le fonds vise à appuyer le travail des syndicats sur le terrain dans les pays en développement pour s'attaquer aux répercussions du VIH / SIDA sur les travailleurs, les travailleuses et leurs familles, ainsi que sur le milieu de travail et l'économie», a précisé le président du CTC, Ken Georgetti.

Le fonds répond aux engagements du CTC en matière de développement, d'égalité et d'élimination de la pauvreté. Il témoigne

aussi des compétences acquises grâce aux nombreux projets sur le VIH/SIDA appuyés par le Programme syndical de développement international. Ces projets comprennent une étude sur le travail et le SIDA en Asie, la formation d'éducatrices et d'éducateurs syndicaux en Tanzanie, la traduction de matériel pour le Mozambique, un programme d'échange entre les militants du Zimbabwe et du Canada, pour ne nommer que ceux-là.

### Resserrer des liens existants

«L'aide à la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS) est l'un des exemples de ce que le fonds peut permettre d'accomplir», souligne Henri Massé, président de la FTQ. Aider la CNTS à atteindre ses objectifs dans la lutte contre le VIH / SIDA permet de resserrer les liens de longue date entre nos

mouvements syndicaux. Des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs africains sont touchés dans leurs conditions de travail parce qu'ils sont séropositifs: les congédiements injustes, les tests illégaux de dépistage avant l'emploi, la perte d'avantages médicaux, le harcèlement, l'absence de confidentialité et le refus d'accès à la promotion et à la formation ne sont que certains des abus qu'ils subissent.»

Pour leur part, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et les fédérations syndicales internationales ont lancé une campagne d'information pour soutenir les syndicats dans le travail déjà en cours.

On peut obtenir des renseignements sur le Fonds syndical canadien de lutte contre le VIH/SIDA – et sur la façon d'y contribuer – en ligne au [www.clc-ctc.ca](http://www.clc-ctc.ca).

## BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2003

**SCFP** : Société de développement de Montréal  
**Métallos** : Auberge Quilliams (Lac-Brome), Technologies industrielles SNC (Nicolet), agence de sécurité Strict Investigation (Anjou, Laval, St-Bruno, Pointe-Claire), Construction Norascon (Amos), Scierie P.H. Lemay – opérations forestières (Péribonka), marché d'alimentation Corneau et Cantin (Chicoutimi)  
**SCEP** : Tembec (La Sarre), Canvic (Amos), Béton Lacasse (Sainte-Anne-des-Plaines)  
**TUAC** : Wal-Mart (Jonquière), Charcuterie de Bretagne (Blainville), Plante Snack Food (St-Hyacinthe), Super C (Gatineau), Métro Martel (St-Eustache), IGA Extra – Sobeys (Trois-Rivières), marché Provigo (St-Rémi), Supermarché Lennoxville, G & R De La Fontaine (Sherbrooke), Bétonnière La Baie (Rimouski, Cacouna)  
**Teamsters** : Télébec – bureau (Val-d'Or), Technologies Nexxlink (Montréal), Rona (Boucherville), LaSalle Dodge Jeep – vendeurs (LaSalle), Location de voitures Compacte (Dorval), T. D. L. Transport (Sherbrooke), AlSCO (Sherbrooke), Béton Grilli (Lachute), Manoir Granby (Granby), Autobus Vallée-de-l'Or (Val-d'Or), marché Métro Gagnon (Ste-Foy)  
**SQES-UES** : Coopérative des techniciens ambulanciers – bureau (Québec), CHSLD Juif (Montréal), Hôpital Douglas – techniciens en bâtiment (Verdun), centre de réadaptation L'Émergent (Sept-Îles), Coopérative funéraire de l'Outaouais (Gatineau, Hull, Thurso), Autobus Fleur-de-Lys (Lévis), Gestion et machinage industriels (La Baie, Laterrière), Domaine Cascades (Shawinigan)  
**TCA** : Stéris (Beauport)  
**SEPB** : Renaud-Bray (une seule unité pour 10 librairies)  
**SVTI** : Les Bas A.Y.K. (St-Léonard), Literie Recochem (St-Laurent), Bas-culottes Lamour (Montréal)  
**SITBCT** : Groupe Tradition (Ste-Foy), hôtel Comfort Inn (Laval)  
**SPQ** : pompiers de St-Blaise-sur-Richelieu  
**FUCMA** : RPM Tech (Laval)  
**AIEST** : Cinéplex Odéon – personnel d'accueil (Beauport).

## LE MAGASIN WAL-MART DE JONQUIÈRE SERA-T-IL LE PREMIER SYNDIQUÉ EN AMÉRIQUE DU NORD ?

La section locale 503 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), affiliée à la FTQ, a déposé, le 21 décembre, une requête en accréditation syndicale auprès de la Commission des relations du travail pour représenter le personnel du magasin Wal-Mart de Jonquière (Saguenay). Ces salariés sont les premiers de cette multinationale américaine à décider de se syndiquer au Québec. Il n'existe actuellement aucun syndicat dans les magasins Wal-Mart en Amérique du Nord.

Le syndicat des TUAC-503, qui compte 9 000 membres, est le plus important syndicat de l'alimentation et du commerce dans l'Est du Québec.

Dans l'ensemble du Québec, les TUAC-FTQ représentent près de 45 000 membres.

Les TUAC, qui ont entrepris une vaste campagne de syndicalisation dans les Wal-Mart, représentent plus de 1,4 million de membres en Amérique du Nord.

## SUITE DE LA PAGE 4 / PROGRAMMES DE SECURITE DU REVENU

breux milieux de travail et un plus grand nombre de retraités dans le régime vont entraîner des fluctuations de la caisse de retraite. Les rentrées de fonds seront plus rares et les sorties de fonds iront croissant au fur et à mesure que les retraités seront plus nombreux. Ce changement entraînera une nouvelle répartition des actifs de la caisse, un rendement inférieur et une

hausse des cotisations nécessaires à son financement.

La hausse de coûts des régimes de retraite à prestations déterminées devrait augmenter les pressions en faveur de la création de nouveaux régimes à cotisations déterminées.

Le vieillissement de la population a aussi un impact sur la demande de main-d'œuvre, déjà remarquée dans certains secteurs

d'activité. On commence même à parler de pénurie de main-d'œuvre. Au cours des années, nous avons négocié des programmes de pré-retraite. En contexte de pénurie de main-d'œuvre, on est en droit de s'attendre à une perte d'intérêt des employeurs pour ce type de programme. Les employeurs ont même commencé à négocier des clauses encourageant les travailleurs et les

travailleuses à retarder leur retraite. Des mesures comme la retraite progressive devraient être plus faciles à négocier dans le futur.

### Une riposte syndicale

De plus en plus, les syndicats projettent d'offrir et/ou d'administrer eux-mêmes leur régime de retraite. La défense de nos acquis a, dans certains cas, mené à un

conflit de travail.

Nous devons être vigilants et nous assurer que les négociations futures offrent des alternatives intéressantes pour nos membres. Il faut résister à la négociation à la baisse de nos régimes de retraite. Il faut intégrer les retraités et leurs demandes dans nos structures syndicales.